

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT PARIS REGION N°1056



SÉCURITÉ

Mai 2026 • www.institutparisregion.fr

ANTITERRORISME, SÉCURISATION ET AMBIANCE URBAINE : ENJEUX POUR LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS

LES ATTENTATS COMMIS EN FRANCE CETTE DERNIÈRE DÉCENNIE, NOTAMMENT LES PLUS MEURTRIERS DES ANNÉES 2015-2016, ONT JUSTIFIÉ LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE SÉCURISATION DES ESPACES ET RASSEMBLEMENTS PUBLICS. DE QUELLE MANIÈRE LA MENACE TERRORISTE ET LES MESURES PRISES POUR LA CONTRER IMPACTENT-ELLES LES MODES D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES VILLES ? COMMENT LE TRAITEMENT DE L'ORDRE PUBLIC S'AFFIRME-T-IL PLUS LARGEMENT DANS LES OPÉRATIONS D'URBANISME ? À L'APPUI DU MATÉRIAU RECUEILLI DANS LE CADRE DU PROJET ACT-EU (LIRE ENCADRÉ P. 2), CETTE NOTE APPORTE UN ÉCLAIRAGE SUR LES POSTURES ET LES PRATIQUES DES ACTEURS CHARGÉS DES ESPACES URBAINS FACE AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ.

Les liens entre urbanisme et sécurité n'ont rien d'inédit, comme en témoignent le développement de l'éclairage public, dès la fin du XVII^e siècle, ou l'haussmannisation de Paris, dans la seconde moitié du XIX^e siècle : des exemples historiques souvent cités pour illustrer les velléités de renforcement du contrôle social et de la vigilance policière à travers l'aménagement urbain. La prévention situationnelle (lire encadré p. 3), née au Royaume-Uni dans les années 1970, a formalisé ces liens pour forger une science pratique du crime¹. Elle s'est développée en France ces dernières décennies, dans une acception avant tout centrée sur la configuration spatiale et la prévention technique de la criminalité. Mesure phare, l'instauration des études de sécurité publique (ESP), obligatoires pour les opérations d'aménagement et de construction d'envergure, a été actée par décret en août 2007. Depuis, un champ professionnel s'est constitué autour des référents sûreté des forces étatiques et des experts du secteur privé, et les principes de la prévention situationnelle se sont diffusés, à travers des opérations de rénovation urbaine et de résidentialisation, notamment². Au départ, les réticences ont pourtant été fortes dans les milieux de l'urbanisme et de l'architecture, vis-à-vis d'une démarche perçue comme porteuse d'une vision sécuritaire et standardisée, axée sur la fermeture, la vidéosurveillance et les contrôles d'accès³. En réaction, certains acteurs de l'aménagement⁴ ont promu une autre approche de la prévention situationnelle⁵, mêlant qualité et

En couverture

Caméras de surveillance et bornes anti-intrusion sur le parvis de la gare Saint-Denis Pleyel (Saint-Denis).

1. Paroi protectrice de verre pare-balles autour de la Tour Eiffel (Paris).
2. Blocs de granit au niveau de la porte Lescot du Forum des Halles (Paris).
3. Mât avec borne d'appel d'urgence, haut-parleur et caméra de surveillance, le long de la lisse et des bornes antibélier sur la promenade des Anglais (Nice).



David Bourreau, Architecte du Bureau Fachtinger Architectes



Damien Maason



Virginie Maloche/L'Institut Paris Region

LA RECHERCHE ACT-EU

Atmospheres of (counter) terrorism in European cities (ACT-EU) est une action de recherche européenne conduite entre 2020 et 2024 associant des équipes britannique (les universités de Birmingham et de Plymouth), allemande (l'université Friedrich-Schiller de Jena) et française (CY Cergy Paris Université, L'Institut Paris Region et l'équipe Cresson du Laboratoire AAU). L'objectif : explorer les évolutions des ambiances urbaines dans un contexte de menace terroriste et de lutte antiterroriste renforcées. La méthodologie, à la fois quantitative et qualitative, comporte deux volets :

- une enquête par questionnaire, à grande échelle, auprès d'habitants des trois pays, pour appréhender les perceptions des menaces terroristes, les dimensions ressenties des dispositifs de sécurisation et les effets éventuels sur les pratiques de l'espace urbain ;
- une enquête de terrain dans cinq villes (Berlin, Birmingham, Plymouth, Nice et Paris) pour documenter le sujet à partir de cas concrets.

La démarche engagée à ce titre par l'équipe française s'est focalisée sur l'agglomération parisienne et sur la ville de Nice. Outre le travail d'ethnographie sensible mené auprès d'usagers des espaces sécurisés, elle intègre un pan d'investigation plus institutionnel auprès d'acteurs de l'urbanisme et de la sécurité publique (corpus de 27 entretiens et observations *in situ*). La présente note propose un focus sur ce dernier aspect.

sûreté des espaces urbains, pour reprendre le titre du programme d'expérimentation conduit par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) à la fin des années 2000. Qu'en est-il aujourd'hui de la prise en compte des questions de sécurité publique dans le champ de l'urbanisme ? Le risque terroriste contribue-t-il à changer la donne ?

IMPACT URBANISTIQUE DU RISQUE TERRORISTE

L'observation des villes donne à voir des signes tangibles de l'intégration de la menace terroriste et des problématiques de sûreté dans le traitement des lieux publics. De l'avis majoritaire, la séquence d'attentats qui s'est ouverte en 2015 a fortement impacté l'aménagement et la gestion des espaces publics. Pour les professionnels interviewés, « il y a eu une rupture », « un avant et un après », « un choc sur le sujet », qui ont provoqué un renforcement marqué des exigences de sécurisation pour contrer le risque des attaques de masse.

Ces exigences concernent plus particulièrement les lieux très fréquentés, les sites considérés comme sensibles (lieux de culte, écoles, gares...) et les événements récréatifs, qu'ils soient de large envergure (grands événements sportifs ou culturels) ou plus locaux (brocantes de quartier, marchés de Noël...). En pratique, diverses mesures de protection se sont diffusées, tels les blocs de béton et autres équipements antibélier⁶, les systèmes vidéo ou les dispositifs de contrôle d'accès, sans omettre la mobilisation d'une gamme étendue d'agents affectés à des missions de surveillance (militaires de l'opération Sentinelle, forces de l'ordre étatiques, polices municipales et sécurité privée).

La plupart de ces mesures existaient antérieurement, mais, dans ce contexte de lutte antiterroriste, leur déploiement s'est accéléré de manière visible dans les villes. Exemple emblématique, à Paris : la sécurisation du parvis de la Tour Eiffel, auparavant ouvert à tous, désormais ceint d'un mur de protection en verre ultrarésistant, avec des contrôles de sécurité aux entrées comme points de passage obligé pour permettre aux visiteurs d'accéder au site fermé.

APPROCHE GLOBALE ET NORMALISATION DES PRATIQUES

Souvent, les dispositifs sécuritaires mis en œuvre répondent d'une visée plus large de régulation des troubles à l'ordre public. À Paris, par exemple, tel que nous l'ont rapporté de hauts cadres municipaux, les attentats de 2015 ont constitué un point d'inflexion dans la politique de sécurité de la Ville, justifiant la création de la police municipale et l'accélération du développement de la vidéoprotection. Mais ni l'un ni l'autre de ces outils n'ont la lutte antiterroriste comme finalité principale. S'ils peuvent y contribuer, ils sont d'abord employés pour gérer les problèmes de tranquillité et de sécurité du quotidien.

Qu'il s'agisse des aménagements urbains, des technologies de surveillance ou de la présence policière, il n'est donc pas forcément opérant de distinguer ce qui relèverait en propre de l'antiterrorisme des autres mesures prises à des fins de sécurisation des espaces publics. En vogue dans la sphère institutionnelle, la notion de « continuum de sécurité » témoigne de la pluralité des acteurs impliqués pour coproduire l'ordre urbain, mais elle reflète aussi la volonté de traiter dans leur globalité les différentes problématiques de sûreté, au-delà du seul risque terroriste.

L'intensification de la lutte antiterroriste a néanmoins contribué à normaliser la prise en compte de la sûreté dans les projets urbains. Comme l'indique cet officier du service de prévention situationnelle de la Préfecture de police de Paris, « 2015 a été un accélérateur de dialogue ». Parmi les professionnels enquêtés, les retours convergent : il s'agit désormais d'une « compétence moins problématique », « mieux partagée », qui génère « moins de frictions », « plus de discussions entre acteurs », et s'impose désormais comme « un réflexe ».

Pour le directeur général d'un bureau renommé de conseil en sûreté/sécurité publique, « aujourd'hui, tous les corps de métier (...) dans toutes les sphères du calendrier de projet, en amont et en aval, ont bien intégré cette notion (...). Même les maîtrises d'œuvre, architectes et urbanistes l'ont intégrée

LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Telle que l'a conceptualisée le criminologue britannique Ronald V. Clarke, la *situational crime prevention* vise à réduire les occasions de passage à l'acte délinquant en intervenant sur l'environnement immédiat. Dans la lignée des théories économiques utilitaristes, cette approche fondée sur la rationalité de l'acteur présuppose que la modification des paramètres contextuels peut suffire à dissuader les potentiels auteurs d'infractions, sans forcément agir sur leurs motivations profondes, en augmentant les coûts du passage à l'acte (efforts nécessaires et risques perçus) et en amoindrissant les gains escomptés. Elle propose des solutions techniques et articule divers leviers d'action : contrôles d'accès, vidéosurveillance, aménagement des lieux, présence humaine, dématérialisation des valeurs, protection des sites et des objets (portes blindées, vitres anti-effraction, antivols), etc.

dès les phases concours de leur programmation urbaine ou bâtementaire». Notre contact à la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) en témoigne concernant la construction du Village des athlètes, qu'il supervise au moment de l'enquête : « C'est un sujet traité de façon assez sereine (...), pris en compte dès le départ, sans trop se poser de questions existentielles. »

ENJEUX DE LÉGITIMATION ET POINTS DE TENSION

Il ne s'agit pourtant pas d'exagérer l'impact de l'antiterrorisme dans ce mouvement antérieurement amorcé, dont il faut par ailleurs relativiser la portée. Le constat d'une banalisation de la prévention situationnelle fait consensus, mais, alors que les projets urbains « transpirent la sécurité », « ce n'est pas assumé », analyse un socio-urbaniste spécialiste de ces questions. Parmi les experts et référents sûreté rencontrés, plusieurs évoquent les réticences persistantes à parler publiquement du sujet dans le monde de l'aménagement, comme si c'était compromettant pour l'image, et soulignent que leurs préconisations peuvent être mal reçues, perçues comme « une atteinte à la professionnalité », *a fortiori* lorsque plane « le spectre d'Hausmann », celui d'un urbanisme qui réduit la ville à « un théâtre d'opérations pour les forces de sécurité ». « Cette représentation reste forte », estime le président d'une autre agence réputée de conseil en sûreté, déplorant le défaut de formation sur ces aspects dans les cursus d'urbanisme et les écoles d'architecture.

Toutefois, « cette question de l'acculturation se pose des deux côtés », note la responsable adjointe d'un réseau de collectivités porté sur la sécurité urbaine : « il ne faut pas tirer que sur les aménageurs pour leur dire d'arrêter de penser que, la sécurité, c'est moche ; inversement, il faut que les acteurs de la sécurité comprennent que la question de la qualité des espaces publics n'est pas annexe (...), et en quoi cela contribue aussi à la sécurité ou au sentiment de sécurité. »

L'enjeu de mise en dialogue est donc capital pour parvenir à s'entendre, traiter des points de tension et composer avec les divers autres impératifs qui peuvent s'opposer aux recommandations de sécurité publique – normes en matière d'incendie et de secours, préservation de l'environnement, réduction de l'éclairage, maîtrise des coûts, considérations esthétiques, etc.

DIFFÉRENTS TRAITEMENTS SELON LES TYPES D'ESPACES ; DIFFÉRENTES VISIONS SELON LES TERRITOIRES

Quant à déterminer s'il en est fait trop ou pas assez en matière de sécurité visible, les jugements divergent, mais, d'un point de vue factuel, force est de constater l'absence de généralisation totale des dispositifs déployés dans les villes. Comme le souligne le conseiller sécurité de la maire de Paris, depuis 2015, « des préconisations nouvelles sont intégrées

dans les très grands aménagements » pour contrer les actes terroristes – essentiellement des installations antibélier –, mais il reste bien d'autres espaces sans mesures de protection spécifiques, à l'image des terrasses de café bondées aux beaux jours : « la réalité, c'est que la ville vit, et qu'il y a un certain niveau de risque inhérent au fait de vivre dans une ville ultra-dense. »

Effectivement, les espaces urbains sont à considérer dans leur diversité. Pour le socio-urbaniste cité plus haut, c'est « tétanisant de parler de ce sujet au singulier », considérant qu'aux différents types de lieux et de projets sont associés différents types de problématiques et de dispositifs sécuritaires : menace terroriste et contrôle des flux dans les lieux de centralité très fréquentés ; narcotrafic, appropriations conflictuelles des pieds d'immeubles et stratégies de résidentialisation dans les quartiers Politique de la ville⁷ ; risques d'accident, cohabitation des modes de déplacement et adaptation des aménagements routiers sur les axes de circulation, etc.

Si les effets de diffusion de la prévention situationnelle sont globalement manifestes dans les villes, les mesures mises en œuvre restent localement variables, contingentes à chaque territoire et à chaque projet. Ces différences peuvent, notamment, transparaître au travers des politiques municipales de sécurité urbaine. À Nice, par exemple, les cadres et agents territoriaux interviewés insistent sur le traumatisme profond laissé par l'attentat au camion-bélier du 14 juillet 2016, ravivé par l'attaque au couteau du 20 octobre 2020 à la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption. Mais ils signalent aussi la prégnance d'une « culture de la sécurité » antérieure à ces événements, portée par le maire, vectrice d'un partenariat serré avec la police nationale⁸. Ces deux éléments conjugués expliquent la densité des dispositifs de sécurité dans la ville – patrouilles de police municipale, caméras de surveillance, bornes d'appels d'urgence, plots et autres équipements anti-intrusion, modalités de sécurisation des événements récréatifs – et le niveau d'acceptation par la population. Côté police nationale, le directeur départemental de la sécurité publique décrit des « dispositifs très conséquents », « qu'on ne voit pas forcément ailleurs », et témoigne du « climat de veille permanente » qui règne dans le secteur.

Paris a également été meurtrie par les attentats, et des réponses du même ordre ont été apportées pour sécuriser les espaces publics, sous la houlette de la Préfecture de police. Quant à la municipalité, son action est axée sur la tranquillité et la proximité, moins centrée sur les dispositifs sécuritaires en tant que tels que sur la vitalité des espaces urbains. Pour le conseiller sécurité de la maire, il s'agit d'un « subtil équilibre » entre les mesures d'ordre public et les « préoccupations de vie économique, de respiration de la ville », qui justifient, par exemple, d'avoir « toléré des extensions sur les déclarations de terrasse pendant le Covid », à contre-courant d'« une vision ultrasécuritaire » de la gestion des rues.

LA QUALITÉ DES ESPACES, GAGE D'UNE SÉCURITÉ DURABLE

Par-delà les différences de sensibilité et d'orientation, un discours commun se dégage autour de l'ambition partagée de produire des espaces publics de qualité, gage d'une sécurité durable. Construit par opposition à l'image de la ville forteresse, ce discours dénonce les excès de l'urbanisme sécuritaire et la démultiplication des dispositifs de protection, en tant qu'ils stérilisent les espaces publics, en contraignent les usages, entérinent la séparation des flux et affectent les possibilités d'interactions⁹. Or, dans la filiation de la journaliste et autrice Jane Jacobs¹⁰, la pensée urbanistique consacre les vertus intrinsèques des espaces publics comme lieux de rencontre, de coexistence civile¹¹ et d'activation du lien social : c'est la vie de la rue qui génère la sécurité à travers la coprésence et les mécanismes du contrôle social ordinaire. Comme le résume le socio-urbaniste précédemment cité, « on n'a pas trouvé mieux qu'animer pour sécuriser ».

À la Solideo, le directeur du Village olympique projette en ce sens l'avenir du site après les Jeux de Paris 2024 : la mixité sociale, la diversité fonctionnelle et la densité des interactions constituent « probablement l'une des meilleures recettes en termes d'ordre public et de sûreté » ; ce sont « des ingrédients essentiels au sens de la ville européenne (...), qui tiennent de l'usage et du plaisir à être sur l'espace public. Si vous commencez à transformer l'espace public en Fort Knox (...), vous n'êtes plus dans un rapport au plaisir, vous êtes dans un rapport à l'affrontement ». De telles représentations de l'articulation de l'urbanisme et de la sécurité ne sont ni nouvelles ni spécifiques au monde occidental. Plutôt que d'ériger des grilles, dans une logique de fermeture, elles invitent à miser sur l'hospitalité des lieux pour engendrer des appropriations positives. Souvent caricaturé, le modèle de « l'espace défendable », promu par l'architecte Oscar Newman (1972), repose sur cette logique : susciter un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective vis-à-vis du site, pour que chacun s'attache à le préserver¹².

ESTHÉTISER ET DISSIMULER LES DISPOSITIFS DÉFENSIFS

Selon les professionnels interrogés, la dynamique de traitement du risque terroriste et des enjeux de sûreté atteint un stade de maturité suffisant pour permettre de travailler davantage sur la qualité des espaces. La figure repoussoir du bloc de béton vient l'illustrer. Abondamment mobilisé en phase post-attentats pour satisfaire aux nouvelles normes de sécurisation, ce type de matériel anti-intrusion représente ce qu'il s'agit désormais d'éviter : l'équipement défensif ostensible qui rappelle la menace et altère les apparences et pratiques des lieux. L'exigence actuelle est à l'effort pour esthétiser les dispositifs de protection, voire les dissimuler ; en tout cas mieux les intégrer dans leur environnement en leur donnant d'autres fonctions (assise, végétalisation, etc.), au-delà du seul usage sécuritaire. Pour

la référente nationale sûreté de la direction générale de la gendarmerie nationale, « le top, c'est quand les préconisations sûreté sont mises en œuvre, mais que cela ne se voit pas ».

À Nice, par exemple, certaines installations telles que les bornes d'appel d'urgence et les caméras de surveillance sont déployées afin d'être vues (à la fois pour dissuader, rassurer et secourir le cas échéant), mais, sur la promenade des Anglais, les aménagements de voirie effectués après l'attentat du 14 juillet 2016 afin de prémunir la zone contre les attaques aux véhicules-béliers ont été conçus pour être « transparents ». « Notre souci, c'était de faire quelque chose de relativement discret, relate l'un des pilotes d'opérations du service de la Ville chargé des espaces publics. Il fallait mettre en place un système défensif, mais faire en sorte qu'il ne défigure pas la Prom' » – en l'espèce, une double lisse soutenue par des potelets blancs et plusieurs points d'accès par bornes amovibles pour les véhicules autorisés. « Le but n'est pas de transformer nos villes en châteaux forts », confirme un cadre de la direction municipale de la sécurité, mais de réaliser des « aménagements [qui] prennent en compte au maximum les risques, tout en s'inscrivant dans le patrimoine architectural et culturel de la ville ».

« Mettre des protections anti-véhicule-bélier, ce n'est pas ce qui rend l'espace public plus accueillant », convient l'un des référents sûreté de la Préfecture de police de Paris, satisfait du développement de « dispositifs alternatifs », et de « solutions pour les customiser et les rendre moins visibles ». Le directeur d'une société de conseil en sûreté mentionne à ce titre les jardinières, blocs en granit, bancs en béton et autres emmarchements qui dénotent la volonté « de noyer la fonction défensive et dissuasive dans l'espace public », « de l'intégrer comme un élément indispensable, mais que ce ne soit pas montré comme une vitrine ».

À Paris, le conseiller sécurité de la maire plaide aussi pour « une logique esthétique de l'espace public », pour que les dispositifs de protection « se fondent » et « s'intègrent à la ville de manière pérenne ». En témoignent les blocs de granit disposés sur les pourtours de la Pyramide du Louvre ou devant la porte Lescot du Forum des Halles : réalisés dans un matériau noble, avec des arêtes douces, ils sont, le plus souvent, perçus et utilisés par les usagers comme des équipements dont la fonction première est l'assise.

FAIRE VALOIR L'EXPÉRIENCE DES USAGERS

La question de l'expérience vécue et de la perception du public traverse les spécialistes du sujet, quant à savoir si les dispositifs de sûreté rassurent ou ravivent les peurs – « par souci d'être très sécurisant, on crée des ambiances anxieuses », estime un cadre territorial parisien, considérant que « cette focalisation sur le risque "terro" nous a fait perdre une attention à ce que le passant du quotidien peut

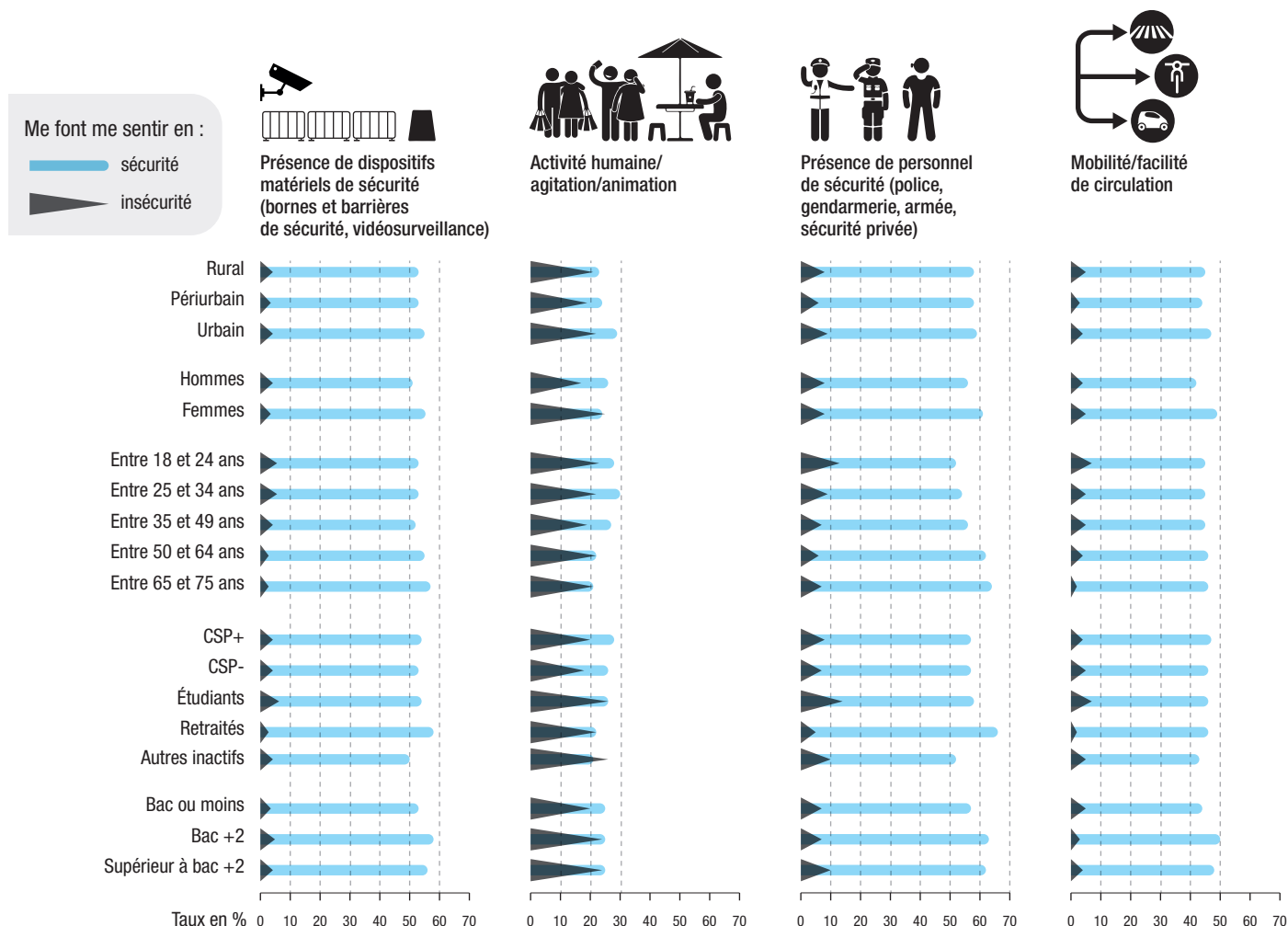
SÉCURITÉ, SÛRETÉ : BALISER LES NOTIONS

Sécurité : terme générique et polysémique ; au sens commun, désigne une situation ou un état d'esprit associés à l'absence de danger.

Sécurité publique : au sens juridique, constitue l'une des composantes de l'ordre public (police administrative générale) ; au sein des forces de l'ordre, correspond à l'activité de sécurisation quotidienne pour assurer la protection des biens et des personnes (à distinguer d'autres missions policières, tels l'investigation judiciaire, le maintien de l'ordre ou le renseignement).

Sûreté : au sens juridique, concerne la sécurité matérielle des personnes et des biens dans l'espace public ; dans les milieux professionnels (aménagement, transports publics, etc.), se rapporte à la prévention/protection contre les risques liés aux actes intentionnels définis comme malveillants – tandis que le terme « sécurité » (civile) est réservé à la prévention/protection contre les risques accidentogènes.

Critères impactant le sentiment de sécurité des usagers des espaces publics ouverts



Note de lecture : dans l'échantillon français, parmi les personnes déclarant vivre en secteur rural, 53 % considèrent que les dispositifs matériels de sécurité les font se sentir en sécurité dans les espaces publics ouverts, et 5 % que ces dispositifs matériels les font se sentir en insécurité (les 42 % restants estimant que c'est sans impact sur leur sentiment de sécurité).

© L'INSTITUT PARIS REGION 2026
 Source : Damien Masson, Hélène Heurtel, Sara Fregonese, Simon Runkel, Paul Simpson, et al., Atmospheres of (counter)terrorism survey / Enquête sur le terrorisme et le sentiment de sécurité dans l'espace public, 2022 (données échantillon France / enquête réalisée en ligne selon la méthode des quotas auprès de trois échantillons de 5 000 personnes représentatifs des populations nationales âgées de 18 à 75 ans en France, en Allemagne et au Royaume-Uni) – Pictogrammes : © 123rf / leremy



ressentir ». Pour autant, les enquêtes menées à ce sujet auprès de la population française montrent des sentiments ambivalents et fortement contextuels ; elles ne permettent pas de conclure que les dispositifs sécuritaires ont forcément des effets anxiogènes¹³.

Les signes d'une attention (relative) pour les espaces vécus, les ambiances urbaines et l'expérience des usagers transparaissent en tout cas à travers les discours des professionnels et les démarches institutionnelles. Néanmoins, les décisions prises en matière d'aménagement sécuritaire reposent encore davantage sur des savoirs experts et des vœux pieux que sur une évaluation systématique des attentes, pratiques et représentations des usagers.

Localement, des actions peuvent pourtant être engagées pour mieux tenir compte des ressentis,

des expériences et des points de vue des habitants. Outre l'enquête biennale sur les victimations et le sentiment d'insécurité, conduite par la Région Île-de-France depuis 2001, on peut citer diverses initiatives en ce sens, souvent portées par les collectivités dans une logique de consultation citoyenne et d'amélioration du cadre de vie : points de contact mobiles police municipale / population, réunions de coin de la rue entre élus et résidents, marches exploratoires pour identifier sur site les difficultés et les solutions avec les publics, à partir de leurs réalités quotidiennes, etc. Ces initiatives restent assez rares, et leurs résultats ne sont pas systématiquement remis à l'actif de l'action publique et des opérations d'aménagement, notamment, mais elles ont le mérite de légitimer une approche plus sensible des enjeux de sécurité, centrée sur les attentes des populations et les problèmes tels qu'ils les vivent.

S'agissant spécifiquement des projets d'aménagement et d'équipement, d'après les retours des experts sûreté consultés, les usagers « sont complètement absents des démarches » dans certains cas, et davantage associés dans d'autres cas, notamment lors des procédures de concertation liées aux programmes de rénovation urbaine des quartiers prioritaires. Et, selon le président d'un cabinet de conseil qui accompagne ce type d'opérations, les habitants peuvent alors se révéler « très sécuritaires, beaucoup plus que les maîtres d'ouvrage et les chargés d'opération » – du moins, les habitants qui s'expriment dans ce cadre. Mais *quid* de ceux qui sont plus éloignés des institutions ? Entre autres questions méthodologiques et pratiques, la prise en compte de la « perspective usagers » soulève des enjeux de représentativité. En matière d'urbanisme comme dans bien d'autres domaines, un chantier s'ouvre pour forger des dispositifs participatifs réellement opérants, permettant de traiter de sécurité en connexion plus directe avec les populations dans leur diversité.

LES AMBIANCES POUR REPENSER LES RELATIONS ENTRE VILLE ET SÉCURISATION, AU-DELÀ DES DISPOSITIFS MATÉRIELS

Si les relations entre urbanisme et sécurisation sont aussi anciennes que la fabrique de la ville, l'amplification contemporaine des préoccupations relatives au terrorisme contribue à penser à nouveaux frais cette problématique. Outre l'essor de la vidéoprotection et des présences humaines sécuritaires, la principale réponse de type urbanistique vis-à-vis du terrorisme se manifeste par la diffusion des dispositifs antibéliers, qu'ils soient temporaires ou institutionnalisés, apparus comme pièces rapportées ou incorporés de manière réfléchie dans le design des projets. Les enquêtes auprès des habitants et usagers des espaces publics montrent une ambivalence perceptive vis-à-vis des aménagements et des équipements de l'urbanisme sécuritaire, plus ou moins identifiés, tour à tour considérés comme générateurs d'anxiété ou garants d'une forme de convivialité des lieux. Les ambiances ne résultent pas seulement du design des lieux, elles se comprennent au croisement des dimensions matérielles, des interactions sociales, des phénomènes sensibles et des émotions situées. C'est pourquoi les actions de sécurité urbaine nécessitent d'être déployées dans un cadre favorisant l'échange avec l'ensemble des acteurs pour éviter l'écueil d'actions doctrinaires faisant fi du contexte. ■

Virginie Malochet, sociologue, L'Institut Paris Region,
mission Prévention Sécurité (Léo Fauconnet, directeur par intérim)
Damien Masson, maître de conférences HDR en urbanisme,
CY Cergy Paris Université, Laboratoire PLACES

1. Benbouzid, 2011.
2. Gosselin, 2025, 2015.
3. Chalumeau et al., 2007.
4. Dont L'Institut Paris Region (anciennement IAURIF) ou le CET de Lyon à l'époque, voir Loudier Malgouyres C., Vallet B., 2010 ; Corbillé M.A. et al., 2012.
5. Wyvekens, 2013.
6. Visant à empêcher les intrusions violentes de véhicules.
7. Collet A. et al. (coord.), 2024.
8. À tel point qu'un hôtel des polices, actuellement en construction, accueillera bientôt les services de la police nationale et ceux de la police municipale au sein d'un même bâtiment.
9. Landauer, 2009.
10. Jacobs, 1961.
11. Gayet-Viaud, 2022.
12. Oblet, 2008.
13. Masson, 2026.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Nicolas Bauquet, DG
COORDINATION DES ÉTUDES
Sébastien Alavoine, DGA
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Sylvie Castano

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)6 07 05 92 20

L'Institut Paris Region
Campus Pleyad - Pleyad 4
66-68 rue Pleyel
93200 Saint-Denis
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



RESSOURCES

- Benbouzid B., *La prévention situationnelle. Genèse et développement d'une science pratique*, Thèse de doctorat de géographie, d'aménagement et d'urbanisme, Université Lyon Lumière 2 / ENTREP, 2011.
- Chalumeau E., Imbert F., Roux Ph., *L'irruption de la sûreté dans les pratiques d'urbanisme et de construction*, PUCA, 2007.
- Clarke R.V., « Les technologies de la prévention situationnelle », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 21, 1991.
- Collet A., Gros H., Chiusano K. (coord.), *Intégrer les enjeux de sûreté dans les projets de renouvellement urbain*, ANRU, 2024.
- Corbillé M.A., Franc G., Simand A., Perez-Godet S. (coord.), *Sûreté de l'usager et conception urbaine*, CET de Lyon, 2012.
- Gayet-Viaud C., *La civilité urbaine. Les formes élémentaires de la coexistence démocratique*, Economica, 2022.
- Gosselin C., « Les référents sûreté : des experts au service de la prévention situationnelle », *Note rapide* n° 1 030, L'Institut Paris Region, 2025.
- Gosselin C., *Quel traitement des enjeux de sécurité dans la rénovation urbaine ?*, L'Institut Paris Region, 2015.
- Jacobs J., *The Death and Life of Great American Cities*, Random House, 1961.
- Landauer P., *L'architecte, la ville et la sécurité*, PUF, 2009.
- Loudier Malgouyres C., Vallet B., « L'influence de la sécurité sur la conception urbaine », *Les Cahiers* n° 155, L'Institut Paris Region, 2010.
- Masson D., *Pour une approche ambiante des crises urbaines, mémoire d'habilitation à diriger des recherches* (volume inédit), Nantes Université, 2026.
- Newman O., *Defensible Space. Crime Prevention Through Urban Design*, Macmillan, 1972.
- Oblet T., *Défendre la ville. La police, l'urbanisme et les habitants*, PUF, 2008.
- Vallet B. (coord.), *Qualité et sûreté des espaces urbains*, Puca, 2012.
- Wyvekens A., « Qualité et sûreté des espaces urbains : une autre "prévention situationnelle" », in Debove F., Renaudie O. (dir.), *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Vuibert, 2013.

